## BUREAU COMMUNAUTAIRE PROCES-VERBAL DE SEANCE

## Séance du 29 janvier 2024 à 10 heures 30 minutes Pôle des Services Publics de Vic en Bigorre

Quorum: 5

## Présents :

CURDI Jean-Pierre, DINTRANS Louis, DUBERTRAND Roland, LACAZE Julien, LAFFITTE Jean-Marc, MAISONNEUVE Robert, NADAL Jean, RÉ Frédéric, THIRAULT Véronique

Procuration(s):

Absent(s):

Excusé(s):

Secrétaire de séance : THIRAULT Véronique

Président de séance : RÉ Frédéric

\*\*\*\*

1 - Zones CCAM - Approbation transfert des biens communs au Budget Principal pour intégration dans l'actif de la collectivité

## ZONES CCAM – APPROBATION TRANSFERT DES BIENS COMMUNS AU BUDGET PRINCIPAL POUR INTÉGRATION DANS L'ACTIF DE LA COLLECTIVITÉ

Monsieur le Président rappelle la compétence « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » de la Communauté de Communes Adour Madiran.

La dynamique économique du territoire s'est traduite par l'émergence de nombreux projets d'implantation ou d'extension d'entreprises, notamment sur les Zones d'Activité Économique.

Il précise en outre que dans le cadre du vote du budget 2023 en conseil communautaire, les crédits ont été ouverts afin de comptabiliser les travaux des « biens communs » (voirie, éclairage, réseaux) réalisés sur les zones d'activités dans le patrimoine de la collectivité et plus précisément l'actif du Budget Principal (puisque les biens immobiliers ont été vendus à des opérateurs privés).

Il rappelle des ces écritures auront deux incidences :

1/ le remboursement de l'avance financière consentie

2/ et, le cas échéant, la récupération des subventions versées à tort qui prévoyait un déficit sur les zones,

L'évaluation de ces biens ayant été arrêtée et validée en commission « Finances » de la CCAM, il convient de soumettre aux membres du bureau ce point comme suit :

Zones	Évaluation cession	Récupération subv
Marmajou	127 718 €	
Midi	213 402 €	99 253,55€
Herray	727 397 €	
Louët	168 128 €	
Bosquet	202 628 €	

Vu l'avis favorable de la commission « Finances » de la CCAM en date du 10 janvier 2024;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à, l'unanimité des membres présents, décide de :

- Approuver la cession des biens communs (voirie, éclairage, réseaux) réalisés sur les zones d'activités au Budget Principal de la CCAM pour les montants exposés ci-dessus ;
- Approuver la récupération des subventions versées à tort sur le budget principal de la CCAM;
  - ☼ Mandater Monsieur le Président pour mener à bien ce dossier.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Fait à Vic en Bigorre, le 30 janvier 2024

Le Secrétaire de séance, Le Président,

VéroniqueTHIRAULT Frédéric RÉ